

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 16 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 22 juin 2026

FINANCES ET FISCALITÉ - CADRAGE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENTS

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Charlotte CHASTANG, Dominique CHAUSSEY, Olivier D'ARAUJO, Elisabeth DEGORCE, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Anne-Sophie GUICHET, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Daniel MERIT, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Baptiste PEYRAUD, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAUULT, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Véronique ROUILLE-SURAUULT, Annie-Laurence FOUREL pouvoir à Lydia ZANATTA, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Christine MOSCHENI pouvoir à Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Aurore NADAL pouvoir à Sophie BOUTRIT, Nicolas ROBIN pouvoir à Dominique SIX, Julie SIAUDEAU pouvoir à Sébastien MATHIEU, Yvonne VACKER pouvoir à Stéphanie ANTIGNY, Nicolas VIDEAU pouvoir à François GUYON, Florence VILLES pouvoir à Gilles NORMAND.

Titulaires absents suppléés :

Alain LECOMTE par Charlotte CHASTANG, Olivier POIRAUD par Elisabeth DEGORCE, Judith VIEILLE par Daniel MERIT.

Titulaires absents :

Yannick ALLIROL, Cédric BOUCHET, Sarah COTTIN, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 22 JUIN 2026

FINANCES ET FISCALITÉ - CADRAGE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENTS

Madame **Sonia LUSSIEZ**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et M43 ;

Le choix du mode de gestion des projets et programmes d'investissement en Autorisation de programme et Crédits de paiement permet de s'affranchir réglementairement du principe d'annualité en sollicitant l'autorisation de l'organe délibérant sur un montant d'engagement pluriannuel pour lequel les crédits de paiements seront adoptés et mobilisés annuellement.

Le développement des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) s'inscrit dans le double objectif suivant :

- accroître la lisibilité des décisions financières prises par le Conseil d'Agglomération en matière d'investissement,
- avoir une réelle adéquation entre la programmation technique et la mobilisation des financements.

Les créations d'autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président ou son délégataire auprès du Conseil d'Agglomération afin de :

- fixer l'enveloppe globale de la dépense, la durée de l'opération concernée ;
- préciser de manière prévisionnelle la mobilisation des crédits de paiement ;
- approuver toutes modifications (révision, annulation, clôture).

Actuellement, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) dispose de 12 autorisations de programme :

- 1- **AP/CP « PLH 2016-2021 »** au budget principal d'un montant de 24,500 M€ TTC - Engagement clos ;
- 2- **AP/CP « Immobilier d'enseignement supérieur »** au budget principal pour un montant de 27,500 M€ TTC affecté aux opérations suivantes :
 - Réhabilitation du bâtiment 10, place de la Comédie à Niort sur la période 2021-2025 pour un montant de 5 000 000 € ;
 - Réhabilitation du bâtiment rue Beaune la Rolande à Niort sur la période 2021-2028 pour un montant de 22 500 000 € ;

- 3- **AP/CP « Programme d'Appui Communautaire au Territoire » n°3** au budget principal d'un montant de 6,000 M€ TTC sur la période d'engagement 2022-2024 – Engagement clos ;
- 4- **AP/CP « PLH 2022-2027 »** au budget principal pour un montant de 16 500 000 € TTC ;
- 5- **AP/CP « Extension de Niort Tech »** au budget principal pour un montant de 13 000 000 € HT ;
- 6- **AP/CP « Projet Gare Niort Atlantique »** aux budgets principal et annexe transports pour un montant de 15 000 000 € TTC ;
- 7- **AP/CP « Pôle de transport décarboné – Partie dépôt bus »** au budget annexe transports pour un montant de 13 000 000 € HT ;
- 8- **AP/CP « Eaux pluviales »** au budget principal pour un montant de 7 300 000 € TTC ;
- 9- **AP/CP « Réhabilitation énergétique et fonctionnelle du patrimoine communautaire »** au budget principal pour un montant de 6 600 000 € TTC ;
- 10- **AP/CP « Infrastructures cyclables du quotidien »** au budget principal pour un montant de 29 400 000 € TTC ;
- 11- **AP/CP « Engins et bennes à ordures ménagères pour une gestion optimisée »** au budget annexe PREVALEC pour 8 850 000 € TTC ;
- 12- **AP/CP « Programme d'Appui Communautaire au Territoire » n°4** au budget principal d'un montant de 6,000 M€ TTC ;

Révision de l'échéancier prévisionnel des besoins de crédits de paiement

Au regard du besoin des crédits de paiement exprimé par les directions opérationnelles au budget supplémentaire 2026, il est actualisé la répartition des crédits de paiement de certaines autorisations de programme au sein de l'enveloppe allouées par le Conseil d'Agglomération.

Les AP/CP concernées par ces ajustements de crédits annuels sont :

- Programme Local d'Habitat 2016-2021 : AP n°2016/1 ;
- Immobilier d'enseignement supérieur 2021-2028 : AP n°2021/2 ;
- Programme Local d'Habitat 2022-2027 : AP n°2022/2 ;
- Extension de Niort Tech : AP n° 2022/3 ;
- Projet gare Niort Atlantique 2022-2025 : AP n°2022/4 au budget principal ;
- Réhabilitation énergétique et fonctionnelle du patrimoine communautaire 2023-2026 : AP n°2023/2 ;
- Engins et bennes à ordures ménagères pour une gestion optimisée des Déchets 2025-2027 : AP n°2025/2 ;
- Pôle de transport décarboné – Partie dépôt bus : AP n°2022/2 (budget annexe transports).

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la répartition prévisionnelle des besoins de crédits de paiement mentionnée pour information en annexe.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sophie BOUTRIT

Sonia LUSSIEZ

Secrétaire de séance

Vice-Présidente Déléguée

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».